



## ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

SUR

### M. EMILIEN FOSSÉ D'ARCOSSE

Fondateur du Comité  
et Membre de la Société historique et archéologique de Soissons,  
Président du Tribunal de Commerce, etc., etc.

---

Quoiqu'un certain laps de temps se soit écoulé depuis le décès de M. Emilien Fossé d'Arcosse, qui a si vivement impressionné le public soissonnais, il est juste de jeter encore un regard attristé sur la disparition d'un homme regrettable à plus d'un titre. Le concert d'éloges funèbres, entendu sur sa tombe entr'ouverte, de la bouche de ses amis et collègues, témoins de sa vie entière, n'était que comme un écho fidèle des sentiments de toute une population. M. d'Arcosse n'était pas en effet l'une de ces personnalités auxquelles sont adressés des discours louangeurs inspirés uniquement par une position sociale ou un titre officiel. Il s'agissait là d'accomplir une dette de justice et d'exprimer le souvenir attaché à la carrière d'un citoyen d'une notoriété incontestable dans le domaine des *Lettres*, comme on disait autrefois, *divines et humaines*. Il nous avait semblé d'abord qu'on ne pourrait rien ajouter aux allocutions éloquentes qui en avaient retracé, à grands traits, les principales circonstances et qu'une Notice spéciale était superflue. Mais ensuite il ne fut plus possible de résister à des désirs expri-

més avec insistance et qui répondaient d'ailleurs à nos propres sentiments.

Il fut donc résolu que ce genre historique, dont on abuse souvent à l'égard de noms destinés à l'oubli, trouverait ici sa place appliqué à une illustration soissonnaise. Aussi bien n'en trouverait-on pas tous les éléments dans les panégyriques entendus le jour des funérailles et reproduits par la presse de toute nuance. De ces paroles prononcées au nom de l'amitié, par M. Lecercle ; au nom de la presse départementale, par M. Cortilliot ; au nom de la Société historique et archéologique de Soissons, par M. Choron, son président ; et au nom du personnel typographique, par M. Godet, non seulement nous n'éliminerons rien, mais nous en ferons le fond même de cette publication. Heureux nous même de pouvoir y ajouter des particularités, des traits moins connus et d'exprimer à notre tour des regrets inspirés par l'estime et une constante amitié.

François-Barthélemy-Thérèse-Emilien Fossé d'Arcosse naquit, le 24 janvier 1810, à Paris sur l'ancien VII<sup>e</sup> arrondissement. La seule chose de quelque importance que nous sachions de ses jeunes années, c'est qu'il fit ses humanités au Lycée Charlemagne, qu'il y eut assez de succès dans ses classes pour remporter des prix au concours général, et qu'il obtint le titre de bachelier ès lettres le 12 août 1828. Ce n'est pas sans une juste fierté que l'on aime à découvrir parmi ses ancêtres, sinon des personnages d'une grande célébrité, du moins des hommes de mérite et ayant laissé à leurs descendants un nom honoré de l'estime de leurs contemporains. Sous ce rapport Emilien Fossé d'Arcosse n'avait pas beaucoup à désirer pour lui et les siens. Il y eut en effet des points de contact entre sa famille et des hommes de haute distinction

On nommera seulement ici le grand prédicateur de

la cour de Louis XIV, le P. Bourdaloue, et l'abbé Afforty qui marqua dans l'érudition sous le règne de Louis XVI. Voi i quels liens le rattachaient au premier: Son aïeul maternel, François-Michel Vermeil, avocat au Parlement de Paris, puis conseiller à la Cour de cassation, né à Mehun le 29 septembre 1730 et décédé en 1810 doyen d'âge des conseillers à la Cour de cassation, était le propre petit-neveu de Bourdaloue. Il eut, de son mariage avec Mademoiselle Vermonnet, deux filles dont l'une, Madame de Chanlaire, fut mère de Madame Fossé d'Arcosse. A la mort de M. Vermeil, le premier président de la Cour, mandait, le 12 janvier 1810, à M. de Chanlaire, dont M. d'Arcosse, père d'Emilien, avait épousé la fille en secondes noces, comme on va le voir, que la Cour enverrait une députation à ses obsèques. Nous nous étendrons davantage sur le savant Afforty, grand-oncle de M. d'Arcosse et contemporain de son grand-père.

Charles-François Afforty, frère de la bisaïeule de M. d'Arcosse, après avoir été vicaire de Saint Landry à Paris, entra, le 9 janvier 1734, au chapitre de Saint-Rieul de Senlis. Déjà bachelier en théologie, il fut reçu, le 27 mars, docteur dans la même faculté de Paris. Institué grand chantre du chapitre, le 3 août 1739, il en fut élu, le 8 avril 1747, doyen à l'unanimité par ses confrères, dignité qu'il conserva pendant quarante-deux ans. Louis XV ayant institué en 1762 un Comité pour former « un dépôt d'histoire et de droit public » et Louis XVI l'ayant développé en 1781, « pour recueillir les monuments historiques et anciennes chartes dont on formerait une collection, » Afforty fut désigné pour en faire partie avec la plupart des plus savants bénédictins. Il s'occupa spécialement d'explorer Senlis et la province. Le produit de son labeur fut un manuscrit de 25 vol. in. - 4° dû à sa seule plume, sous ce titre : *Collectanea Sylvanectensia et Tabularum Sylvanectense*, conservé

avec soin dans la bibliothèque de la ville. C'était une mine féconde pour les érudits ; aussi les auteurs du *Gallia Christiana* saisirent-ils l'occasion offerte par la liste des doyens de Saint-Rieul, pour rappeler les grands services qu'Afforty leur avait rendus « ob impensam nobis operam tot ac tantis beneficiis obstricti sumus » (1)

Ce travailleur infatigable mourut le 28 mai 1786, à l'âge de quatre-vingt-un ans, dont il avait passé cinquante-deux à Senlis, sans avoir jamais cessé ses recherches. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Rieul où on lui éleva un tombeau dont on a conservé l'inscription après la ruine de l'édifice (2). On y fait l'éloge de sa science, de sa piété, de ses vertus, de son mérite qui provoqua l'envie ; de son désintéressement qui ne l'empêchait pas de recevoir honorablement ses amis ; de son affabilité, de la pureté de ses mœurs, de son attachement scrupuleux à ses devoirs qui faisaient l'édification du chapitre et de ses concitoyens. La ville, de son côté, n'oublia pas les services qu'il lui avait rendus pour sa gloire historique. Son conseil municipal décida, le 7 février 1879, que le carrefour *Saint-Rieul*, où se trouvait la maison qu'il avait habitée et où il était mort, prendrait, pour éviter toute confusion avec la rue voisine du *Cimetière Saint-Rieul*, le nom de *Rue Afforty*. Touché de cette manifestation spontanée « si honorable pour lui et sa famille » M. d'Arcosse, qui conservait un portrait de son grand-oncle, s'empressa d'accéder au désir exprimé par la ville de le posséder, et le lui offrit à la grande satisfaction du conseil.

(1) Compte rendu d'une excursion de la Société historique de Soissons à Crépy-en-Valois et à Senlis par M. E. Fossé d'Arcosse. — (*Bulletins*, t. 5, 2<sup>e</sup> série, p. 177 — *Gall. Christ.* t. X, p. 1472. *Annales du diocèse de Soissons*, t. 7, p. 356.

(2) Graves, *Statistique du canton de Senlis*.

Mais celui dont M. d'Arcosse devait avant tout s'honorer fut son propre père qui sut, par son amour des choses intellectuelles et artistiques, mériter l'attention et les éloges des lettrés et des savants. Les qualités que nous avons admirées dans le fils ayant été possédées par le père, la Notice que nous consacrons à l'un doit avoir pour préliminaire une esquisse de la vie de l'autre. « La vie de nos parents a été une vie d'honneur » *Invenietis omnia recte circa parentes vestros* (1). Ainsi s'exprimait M. d'Arcosse dans une courte note, s'adressant à ses enfants et à ses amis (1867). Cette vie, après l'avoir reçue de son père, il la transmet à sa descendance, comme le plus précieux héritage ; on pourra en juger avec connaissance de cause (2).

Charlemagne-Ferdinand Fossé d'Arcosse naquit à Ecoen (Seine-et-Oise), le 4 juin 1780, d'une famille de magistrature. Il suivit à Paris son père qui était pourvu d'un emploi au Trésor public, et lui-même, à l'âge de seize ans, fut occupé dans les bureaux de cette administration. Là pouvait se trouver Duplessis, père de Lucile Desmoulins, commis aussi au Trésor, avant de devenir premier commis au contrôle général des finances. Ferdinand Fossé d'Arcosse traversa la Révolution, l'Empire, la Restauration et fut nommé, en 1829, conseiller référendaire à la Cour des comptes. Dans cette position, comme dans les précédentes, il se montra « libéral et conservateur, philosophe et chrétien » dit un biographe. Il mérita l'estime du premier Président, Barbé Marbois, qui l'avait connu dans sa jeunesse, lorsque, sous le Consulat, il eut la direction

(1) Tobie.

(2) Quelques recherches biographiques concernant M. d'Arcosse, conseiller référendaire à la Cour des comptes, suivies d'un appendice sur M. Vermeil, conseiller à la Cour de cassation. Ces notices sur M. d'Arcosse furent recueillies et imprimées en 1867.

du Trésor. Il conserva son emploi à la Cour des comptes sous le régime de 1830 et il reçut, en 1837, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il fut informé de cette distinction, le 30 mai, par une lettre du ministre des finances, Lacave Laplagne, qui lui disait : « Je me félicite, monsieur, d'avoir appelé les bontés du Roi sur vos services dont j'ai pu apprécier le mérite et que j'ai grand plaisir à voir récompenser. » Le premier Président par *interim*, d'Abancourt, l'en félicita aussi, comme d'un acte de justice et « la récompense due à ses services » (1).

Ferdinand d'Arcosse avait épousé Mademoiselle Thion de la Chaume dont le père, ancien contrôleur général des rentes, devint administrateur du département de Paris. Il avait habité une partie des bâtiments de la manufacture de papiers peints Réveillon, saccagée le 28 avril 1789, et il ne reçut aucune indemnité pour sa part des dégâts, laquelle montait à la somme de 60,000 livres. Ferdinand d'Arcosse devint veuf en 1807. Il se remaria, en 1809, avec Mademoiselle de Chaulaire, fille du géographe de ce nom, l'un des collaborateurs à l'*Atlas national de la France*, et petite fille par sa mère du jurisconsulte Vermeil, mort conseiller à la Cour de cassation, ainsi qu'on l'a vu. Ce dernier avait été, avec Tronchet et Crassous, l'un des premiers rédacteurs du Code civil. Cette seconde union d'où naquit Emilien dura plus de cinquante-cinq ans.

Ayant traversé les années les plus orageuses de la Révolution, Ferdinand d'Arcosse en avait classé les souvenirs dans sa mémoire qui était prodigieuse. Se rendant presque tous les jours à son collège, et traversant sans cesse les rues et les places de Paris, jeune étudiant curieux, avide de voir et d'examiner,

(1) *Notices (Ubi supra p. 28 et p. 29.)*

il avait été témoin du Dix-Août ; il avait vu conduire au supplice les Girondins, Madame Roland, Marie-Antoinette, Madame Elisabeth, les jeunes filles de Verdun, Robespierre et ses complices, Madame Dubarry ; il aimait à raconter des scènes de tous les grands événements d'alors. Cependant les vicissitudes de ces époques tourmentées, qui agitèrent le siècle, les soins absorbants des postes qu'il occupa depuis, ne furent que comme des trêves au goût qui le portait vers la culture des lettres et les recherches bibliographiques. Il appartenait, dit sa Notice, « à l'antique race des amateurs instruits et studieux, des bibliophiles lecteurs. Sa curiosité était, si l'on peut ainsi dire, une curiosité de lettré ; et c'était par la passion du beau, par l'amour intelligent des chefs-d'œuvre de l'art et de l'esprit que le goût des livres était né avec lui » (1)

En effet, arrivé vers l'âge de soixante ans que l'on regarde comme « celui de la retraite et du repos, » il voulut satisfaire pleinement ce goût qui avait été celui de toute une vie honorable. Il résigna, en 1841, ses fonctions, après quarante-cinq années de services et quitta Paris pour aller se fixer à Versailles, emportant le titre de Conseiller référendaire honoraire. Là, dans le calme de cette ville retombée dans le silence, sa vie fut plus que jamais celle d'un collectionneur intelligent d'objets d'art, d'autographes, de livres, dessins, portraits, estampes, albums, pièces rares et documents historiques. Il réunit ainsi une collection qui, dès 1815 — 1824, c'est-à-dire après les années qui avaient succédé à celles des troubles, des grandes guerres et des invasions, était signalée par la presse

(1) « Quelques détails biographiques concernant M. Fossé d'Arcosse (1867) » — *Panthéon de la Légion d'honneur*, t. 1, p. 203, (1864) — *Notice sur M. Fossé d'Arcosse* dans la *Chronique des arts et de la curiosité* par Edouard Houssaye (*ibid.*)



comme l'une des premières les plus connues parmi celles formées à Paris en ce genre. Après 1840 surtout elle attira de fréquentes visites d'amateurs et d'historiens tels que Renouard, de Flers, Feuillet de Conches etc. (1). La première pièce de sa collection fut une lettre datée de Nice, le 16 germinal an II, où Joseph Robespierre parlait à son frère Maximilien du général Buonaparte. Pendant soixante ans ce riche dépôt n'avait cessé de s'augmenter en dépit des préoccupations du père de famille et du magistrat. Avant sa retraite à Versailles, il avait mis en vente sa bibliothèque et ses autographes, mais il en avait réservé le fond le plus précieux en livres, autographes, objets d'art, tableaux et curiosités, qu'il avait eu tant de peine à recueillir (2).

Ce goût de toute sa vie, Ferdinand d'Arcosse le conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 4 mai 1864, à l'âge avancé de quatre-vingt-quatre ans. Les obsèques d'un homme qui emportait l'estime générale furent honorées d'une assistance nombreuse, de la présence de tous les représentants de la haute magistrature et des sommités des lettres. M. Charles Asselineau, l'un de ses parents, prononça au cimetière une allocution qui fut écoutée « avec un recueillement plein de sympathie pour la mémoire de celui qu'elle célébrait », celle de « l'homme d'honneur dans toute la force du terme » lequel avait « cette bienveillance et cette aménité qui, chez un vieillard, conquiert du même coup le respect et l'affection » (3). A la nouvelle de

(1) Le 16 juin 1856, les Goncourt, dans leurs *Mémoires de la vie littéraire*, t. 1<sup>er</sup>, p. 131, racontent, d'une manière humoristique, une visite aux autographes de Fossé d'Arcosse avec d'aimables compagnons du monde des lettres.

(2) Ex *Journal des Débats* du 25 juin 1864; *Panthéon de la Légion d'honneur*, Biographie.

(3) Autre *Biographie* en tête du catalogue.

son décès qu'il avait apprise par ses deux fils, le Président de la Cour des comptes, M. de Royer, mandait, le 9 mai, à l'un d'eux qu'il avait été témoin « de l'honorable souvenir qu'ont gardé de lui ses anciens collègues » ; ajoutant qu'il avait « fait rétablir à l'*Almanach impérial*, sur la liste des référendaires honoraires » son nom omis par erreur depuis plusieurs années et regrettait qu'il n'eût pas eu avant de mourir « cette satisfaction qui lui était préparée ».

Il serait difficile d'apprécier, si ce n'est sommairement, la valeur des richesses bibliographiques et autographiques de M. d'Arcosse, même après le sacrifice qu'il en avait fait. Un coup d'œil rapide jeté sur un catalogue qui en a été publié nous montre sa bibliothèque divisée méthodiquement selon les branches diverses du savoir humain : Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres, Histoire, Supplément et Nomenclature des Autographes. Elle se composait de livres anciens, modernes et contemporains ; d'éditions belles et rares, françaises ou étrangères. Dans beaucoup d'entre elles, il faisait insérer les portraits et des autographes des auteurs, surtout des personnages les plus connus qu'il avait pu voir : Ecrivains divers, publicistes, artistes, etc. Témoin pendant la période révolutionnaire de la déperdition d'une foule de livres et de manuscrits qui se fit au grand détriment de notre histoire nationale, il avait su en recueillir des épaves avec une louable curiosité. Il ne négligeait pas pour cela les productions littéraires de ses contemporains, ni même celles sorties des presses de son fils Emilien. Aux ouvrages anciens il conservait avec soin leurs vêtements vénérables, mais aux livres détériorés et aux nouveaux auxquels il attachait le plus de prix, il ménageait des habits recherchés et somptueux, de ces reliures, en un mot, aux couleurs variées et ornementées au point d'en faire des objets

d'art. A cet effet, il s'adressait aux ateliers renommés des Bauzonnet, et Trautz-Bauzonnet, Galette, Padeloup, Derome, Prix, d'Héring et Muller, mais surtout des deux premiers (1).

De tels renseignements, qui pourraient être fastidieux pour des personnes peu instruites, nous ont paru devoir être de quelque utilité pour celles qui ont conservé l'amour des livres, ou qui, à l'exemple de M. Ferdinand d'Arcosse, veulent se former une collection intéressante. Quant à la partie autographique, laquelle se rattache à la première, il importe aussi d'imiter cet éminent collectionneur. « Le goût des autographes étant devenu une *science*, lisons-nous dans la *Gazette des Beaux-Arts* du 17 juin 1862, pourquoi n'honorerait-on pas ces hommes patients, dévoués, intelligents, érudits, désintéressés qui cherchent et conservent aux dépens de leur fortune tant de monuments précieux, intéressants pour l'histoire générale ou particulière? » (2). Les autographes de M. d'Arcosse émanaient en effet de la main d'hommes historiques : ministres, ambassadeurs, hauts magistrats, sénateurs, pairs de France, maréchaux, amiraux, académiciens, évêques, ecclésiastiques, auteurs célèbres, publicistes et journalistes, savants, avocats, bibliophiles, prédicateurs, femmes auteurs, hommes politiques, révolutionnaires, conventionnels et autres, si importants pour ceux qui veulent écrire nos Annales. Aussi la collection autographique de M. Ferdinand d'Arcosse fut-elle tenue comme une garantie qui ajoutait de la valeur à tout objet qui en sortait.

Nés pour ainsi dire et élevés au milieu des richesses

(1) *Catalogue des livres et autographes de la Bibliothèque de M. Fossé d'Arcosse*, précédé d'une *Notice*. (1865, Paris, chez Techener)

(2) Citation de la *Gazette* par M. Edouard Houssaye, dans le *Journal de l'Aisne*.

intellectuelles et artistiques qu'ils avaient toujours sous les yeux ses deux fils en devaient, comme nécessairement, contracter le goût. Emilien d'Arcosse, initié en même temps par de solides études classiques à Charlemagne, aux Arts-Libéraux et aux Belles-Lettres, se sentit la vocation d'en connaître les instruments et les premiers principes. Il entra à l'âge de vingt ans, comme simple typographe, dans la célèbre imprimerie des Firmin-Didot, qui a su faire revivre ces grands établissements d'où sortirent autrefois les éditions regardées comme les chefs-d'œuvre de l'art. C'est d'ailleurs une école que la maison de MM. Didot, car eux aussi furent toujours des hommes éminents dans la république des Lettres. M. d'Arcosse déploya bientôt assez d'intelligence dans la typographie pour qu'on lui confiât la direction de l'imprimerie qu'il conserva de 1830 à 1836. Dans cet emploi important, il contribua à l'exécution d'ouvrages considérables tels que le *Dictionnaire de l'Académie* (6<sup>e</sup> édit.) et l'*Histoire littéraire* des Bénédictins, continuée par des membres de l'Institut, ce qui le mit en rapport avec plusieurs d'entre eux.

M. d'Arcosse sentait qu'il n'était pas destiné à occuper une telle position, quelque honorable qu'elle fût, pour en faire sa carrière ; ses talents s'y refusaient, et il cherchait à voler de ses propres ailes. A la mort de M. Firmin-Didot, arrivée en 1836, il fut informé de la vacance à Soissons de l'imprimerie de Madame veuve Barbier ; il quitta son emploi, résolu de la reprendre et de se fixer dans cette ville. Les conditions arrêtées, il sollicita son brevet d'imprimeur. Alors, en effet, cette industrie était si élevée dans l'estime générale et regardée comme si importante, au point de vue social comme au point de vue littéraire, qu'il fallait, comme autrefois, pour l'exercer, y être autorisé par les pouvoirs publics. Il obtint ce pri-

vilège et le 20 septembre de la même année le *Moniteur officiel* publiait une Ordonnance royale nommant « Imprimeur en lettres et lithographie, à la résidence de Soissons, en remplacement de Madame veuve Barbier, démissionnaire, M. Fossé d'Arcosse, directeur de l'imprimerie Didot. »

M. d'Arcosse acquit dès lors le droit de cité à Soissons qui devint sa patrie adoptive, et prit possession de l'imprimerie située rue des Rats, dans la maison du Temple. Il devait y rester d'assez longues années et jusqu'au moment où il acquit une importante habitation rue Saint-Antoine. Du reste celle qu'il avait quittée redevint ce qu'elle était auparavant, le siège d'une autre imprimerie. M. Barbier n'avait publié qu'une simple feuille d'annonces, M. d'Arcosse la signa pour la première fois le 9 octobre 1836, comme propriétaire et gérant. C'était là un cadre bien restreint ; il résolut de l'agrandir et il parvint à en faire un journal politique et littéraire auquel il donna le titre de l'*Argus Soissonnais* qu'il a toujours conservé. Par les développements et les améliorations successives qu'il y apporta, il en fit, selon l'expression de M. Cortilliot « un des organes les plus importants de la Presse départementale » dont il devint le doyen. (1)

Dans cette carrière si délicate et si difficile du journalisme, M. d'Arcosse déploya constamment un zèle éclairé, du talent, de la droiture et l'amour du pays. Au milieu des fluctuations de la politique, si étranges en ce siècle, où la prospérité alterne trop souvent avec les revers de la patrie, et dans les luttes des partis, il se rangea toujours du côté de celui qui lui paraissait

(1) Voyez principalement le *Progrès de l'Aisne* : article biographique étendu et les discours de MM. Lecercle, Cortilliot, Choron et Godet (numéros des mercredi 24 et vendredi 26 août 1887), ainsi que les journaux de Paris et du département de l'Aisne.

le plus dévoué au bonheur de la France. C'est ainsi qu'il mérita de recevoir, le 14 août 1852, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Ce même esprit de modération, il le porta dans les rivalités individuelles, dans les discussions scientifiques et littéraires. Toujours impartial et ami de la vérité, il ne se départit jamais d'une courtoisie de bon goût, d'une dignité correcte, d'une sage prudence, fruits d'une belle éducation et marque d'un esprit supérieur et philosophique. Ennemi des personnalités, il s'éleva par caractère au-dessus de ces critiques blessantes, de ces violences de langage qui trop souvent enveniment les haines et déshonorent la noble profession du journalisme qui a surtout pour but d'éclairer la raison et d'élever les âmes sans trahir la vérité et la justice.

Telle fut, à la prendre dans son ensemble; et sans s'arrêter dans des critiques de détails, l'œuvre à laquelle M. d'Arcosse a consacré la meilleure partie de sa vie littéraire, qui fut longue et laborieuse. Depuis le 15 août 1836 jusqu'au 31 décembre 1874, où il laissa à son fils aîné la direction et la propriété du journal, elle resta d'une régularité parfaite, d'une activité calme et sereine, soit qu'il fût à son bureau, soit qu'il fût au milieu de son personnel. Le premier à la besogne, il enseignait à tous la théorie et la pratique de l'art typographique; l'ayant exercé lui-même, il savait en apprécier l'antique renommée pour la pureté et la correction des textes. C'était d'ailleurs pour lui, comme s'exprimait M. Godet, le doyen d'âge des ouvriers, une autre famille qu'il avait formée, qu'il avait associée à son labeur, qu'il dirigeait et aimait d'un amour de père. Celle-ci, assurée d'être conservée, le payait de retour, le vénérait et s'attachait à sa personne (1).

(1) *Ex Discours de M. Godet.*

L'activité de M. d'Arcosse ne lui permettait pas de se borner à la besogne journalière ; son amour de la typographie et son goût du beau littéraire lui firent accepter la publication d'un certain nombre d'ouvrages latins, grecs, français et liturgiques. Il suffit de citer ici : le *Compendium juris canonici* de l'abbé Lequeux, alors supérieur du grand Séminaire ; des *Opuscules* de Saint Charles Borromée, archevêque de Milan, du même ; *Marie honorée dans les classes* en grec et en latin par l'abbé Congnet, chanoine ; les *Annales du diocèse de Soissons* par l'abbé Pécheur jusqu'au 8<sup>e</sup> vol. ; des *Livres liturgiques* du même diocèse, etc. Cette dernière publication lui causa une perte considérable par l'adoption subite, en 1852, de la *Liturgie romaine*, à la suite du concile de Soissons de 1849 par Mgr de Garsignies, lequel lui enlevait également les impressions de l'Evêché.

Mais c'est surtout à un autre point de vue qu'une perte matérielle, que cette adoption porta un coup sensible à M. d'Arcosse. Editeur consciencieux de l'ancienne Liturgie qu'il avait enrichie de remarques et de considérations historiques, il s'était épris d'une sorte de passion pour sa belle disposition, pour ses rites, pour ses morceaux de chant solennels, répons, hymnes, proses reproduisant très souvent les beautés de la poésie latine et de l'antiquité diocésaine. Non content d'en apprécier la valeur littéraire et musicale, il en récitait avec entrain les morceaux les plus goûtés, lors des solennités religieuses, comme il le faisait, à l'occasion, des vers latins et français ou des morceaux choisis de la littérature profane. Il ne pouvait nier ni l'opportunité, ni la nécessité générale de la substitution du rit et du chant grégorien aux usages si divers des diocèses français, ni même leur valeur, surtout dans les cérémonies sacrées. Toutefois il demeura toujours partisan de l'ordre ancien sup-

primé, et, par le même motif qui l'attachait aux usages français, il professait quelque peu les opinions gallicanes, celles de l'ancienne magistrature comme déteintes encore aujourd'hui dans la nouvelle. Nul doute que s'il eût étudié spécialement les grands ouvrages parus de notre temps et sortis notamment de la Congrégation bénédictine de Solesmes, sur l'importante question romaine, il eût abandonné ces débris d'un temps qui n'est plus.

Quoi qu'il en soit, cette sympathie ouverte de M. d'Arcosse pour les beautés du culte catholique, auquel la présence de Mgr de Simony ajoutait un si grand charme, fit désirer de le voir entrer dans le Conseil de Fabrique de la Cathédrale, chargé de le conserver dans son intégrité. Devenu membre actif de ce conseil, dont un grand édifice relevait l'importance, il y apporta un contingent utile, en sa qualité d'homme d'affaires, pour en assurer le fonctionnement légal et régulier dans l'emploi et le maniement des fonds. Epris de la beauté sévère et noble de l'édifice dans ses belles et grandes lignes, il appuyait toutes les mesures proposées pour sa conservation intégrale et son ornementation. Partisan et approbateur de la disparition du *jubé* et des autels latéraux, ses accessoires, en style Louis XVI dont la rareté eût dû les sauvegarder, il avoua plus tard que les changements qu'elle avait amenés avaient eu pour résultat de rendre l'édifice à peu près inhabitable dans la mauvaise saison.

Cependant, à cette noble fonction du catholique croyant, M. d'Arcosse en ajouta d'autres, non moins gratuites et non moins honorables, qu'il géra pendant quarante années, en qualité de citoyen et de magistrat, avec un égal dévouement. Appelé par l'élection au Conseil municipal en 1860, il en fit partie pendant quinze ans et, s'il donna sa démission en 1874, ce fut pour faire place à son fils aîné. Jusqu'à la fin de sa



vie, au contraire, il présida la délégation cantonale pour l'Instruction primaire dont il avait été nommé membre le 7 juillet 1853. Il demeura également, depuis 1875, membre titulaire de la caisse d'épargne, de l'administration du collège communal, du comité d'inspection et d'achat de livres de la bibliothèque. Ce dépôt, le plus important du département, méritait tous les soins du comité. D'accord avec son collègue, le chanoine Congnet, il proposait toujours l'acquisition d'ouvrages anciens ou nouveaux les meilleurs et les plus estimés au point de vue de la morale et de la science. C'est en cette qualité, et comme membre du comité de défense, qu'en 1870, lorsque Soissons fut menacé d'un siège, il s'employa à mettre en sûreté, contre un bombardement prévu, les imprimés et les manuscrits les plus précieux, dans les caves de l'Hôtel de Ville. Depuis il rendit un nouveau service aux lettres et aux arts en contribuant à l'exposition publique, faite en cet édifice à l'occasion du Congrès de la *Société française d'archéologie*, par des objets rares de sa collection héritière de celle de son père. Aussi est ce à juste titre qu'après avoir reçu, le 4 octobre 1876, les palmes d'officier d'académie, il fut encore honoré de celles d'officier de l'instruction publique.

Nous avons considéré dans M. d'Arcosse le publiciste et l'homme accomplissant ses devoirs de citoyen, il convient de le suivre dans d'autres fonctions non moins importantes que les premières. Entré dans la magistrature consulaire de l'arrondissement, en 1842, d'abord comme suppléant, puis comme juge titulaire, il arriva à la présidence qu'il occupa pendant dix-sept années, ayant été réélu, à huit reprises différentes, ce qui n'était pas arrivé depuis l'origine de cette juridiction au XVI<sup>e</sup> siècle. C'était trente-huit années consacrées à d'éminents services dans la vie de M. d'Arcosse. On nous permettra d'insister ici sur l'im-

portance de cette magistrature et sur les qualités qu'elle exige. Voici ce que nous lisons dans la biographie d'un prêtre, l'abbé Paravey, qui avant son ordination avait été pendant sept ans président du tribunal de commerce de sa ville natale. (1)

«... Quelle sagesse ne suppose pas la magistrature commerciale dans les hommes qui en sont revêtus ? quelle probité ! quel courage ! quelle longanimité ! quelle pénétration ! quelle science des positions ! des habitudes, des individus, de la société ! quelle philosophie et quel sang froid ! quel désintéressement et quelle indépendance ! quel don du ciel que l'aptitude à des fonctions si délicates et si magnifiques ! » Et voici comment M. Paravey aurait répondu « aux saintes et innombrables exigences de sa position » ajoute l'écrivain : « Vous l'auriez vu en présence des plaideurs impassible, recueilli, écoutant, dans l'attitude du respect et de la bonté, les raisons et les plaintes des deux parties irritées, et après les avoir interrogées et comprises, établissant lui-même avec une parfaite lucidité l'état de la question, déduisant de tels ou tels motifs des conséquences précises, irréfragables, concluant, s'il y avait lieu et chaque fois qu'il y avait lieu, à la conciliation ; ou s'il lui semblait nécessaire de soumettre à une sentence judiciaire le point en litige, disposant toutes choses pour qu'au moins, de part et d'autre, la conscience fût sauve et le danger aussi restreint que possible. » (2)

(1) L'abbé Paravey, d'abord simple religieux, fit partie de la réquisition à la Révolution et dut se livrer ensuite au commerce, qu'il quitta pour entrer à Saint-Sulpice. Devenu prêtre, il fut nommé administrateur à Saint-Germain-l'Auxerrois. C'est lui qui, aux journées de juillet 1830, bénit, à défaut du curé, les tombes des victimes enterrées par le peuple sous la colonnade du Louvre. Il mourut chanoine-prêtre de St-Denis.

(2) « Biographie du clergé contemporain par un Solitaire » (Barbier) t. 3, p. 397, *M. Paravey* (1841).

M. d'Arcosse reproduisit-il, comme Paravey, ce caractère admirable dans l'exercice de sa dignité, caractère qui rapproche la magistrature du sacerdoce ? Une voix autorisée, celle de M. Lecercle, avoué près le tribunal de première instance, va répondre à cette question : « Magistrat intègre et indépendant, doué d'un esprit droit et ferme, discernant, d'un coup-d'œil sûr et pénétrant aussi bien en fait qu'en droit et avec une connaissance des hommes et des choses, le véritable nœud d'une difficulté, il savait à l'aide d'une rare perspicacité, et dans un style aussi élégant que juridique, formuler d'une façon claire et précise la solution adoptée par le tribunal et que lui même s'attachait à justifier avec un soin tout particulier.

« Mais s'il était ainsi pénétré des devoirs qui incombent aux magistrats consciencieux, M. d'Arcosse n'ignorait non plus aucun des droits, ni aucune des prérogatives attachées à sa fonction, et il savait en toute circonstance les revendiquer pour le Tribunal avec un zèle égal à celui qu'il apportait dans l'accomplissement du devoir ». Dans cet ordre d'idées élevées que pourrait-on ajouter à de telles appréciations ? Nous dirons seulement que lors d'une installation de membres du tribunal, au mois d'août 1862, M. d'Arcosse saisit cette occasion pour leur adresser un discours où il fit entrer un historique intéressant sur l'ancienneté et l'importance de la juridiction consulaire à Soissons, et les personnages qui, depuis son origine, s'y étaient succédé. (1)

Ce genre de travail rétrospectif indiquait assez que M. d'Arcosse, tout en appréciant les choses de son temps à leur juste valeur, savait porter aussi ses regards sur celles du passé, ce qui nous conduit à le suivre

(1) Discours de M. Lecercle (*Progrès de l'Aisne*).

dans une autre partie de sa carrière. Directeur d'un journal littéraire et politique, il conçut le projet de faire partager autour de lui son attrait pour l'étude de l'histoire et de l'archéologie. En relation avec les personnes marquantes de la contrée et lié d'amitié avec plusieurs d'entre elles il en réunit un certain nombre pour former un *Comité savant* s'occupant surtout des antiquités du Soissonnais. C'était là une nouvelle tentative de résurrection de l'*Académie royale* de Soissons dont il ne restait plus qu'un souvenir bien effacé ; cela nous oblige nous même à reprendre les choses de plus haut.

Érigée en 1674, l'*Académie* disparut à la Révolution, par la suppression de toutes les Associations même littéraires et scientifiques, en province comme à Paris. Plus tard les grandes Académies de cette ville s'étant reformées par la création de l'Institut national, il se manifesta, dans certains lieux, des vellétés de les faire revivre, sous d'autres formes, celles de l'histoire et de l'archéologie, les Académies supprimées. Mais il fallut du temps pour arriver à la fondation, par exemple, des *Sociétés des Antiquaires de Normandie et de Picardie*, sur le modèle de celle des *Antiquaires de France* ; il en fallut plus encore pour en voir se créer d'autres dans les départements. Lors même qu'elles prirent faveur, le public ne sut pas toujours en comprendre l'utilité ; il en fit même l'objet de ses moqueries et y trouva ce cachet de ridicule qui s'attache souvent aux innovations. Le clergé lui même, au début, entra dans le courant, lui qui avait à sauvegarder des monuments incomparables et les objets précieux qu'ils renferment. Il fallut que les Victor Hugo, les Montalivet, les Vitet et tant d'autres vinsent enfin réhabiliter nos arts nationaux pour faire changer l'opinion ; il fallut que M. de Caumont en fit un objet d'études spéciales, un Code archéologique.

Quoi qu'il en soit, on avait déjà participé à Soissons à ce mouvement si lent, du moins en province, au début de l'Empire. Une Société savante y était autorisée, le 6 décembre 1806, sous le titre de *Société des sciences, arts et belles-lettres de Soissons*. Composée d'hommes intelligents qui s'étaient groupés dans le but de se communiquer leurs travaux et dont plusieurs avaient été de l'*Académie*, elle fit imprimer deux volumes de bons mémoires en 1817-1818. Elle s'éteignit par le décès de ses principaux membres et par suite des troubles de la campagne de 1814 à 1815 dont Soissons eut tant à souffrir. Ce n'est qu'après un nouveau laps de temps, c'est-à-dire en 1840, qu'un préfet, M. Desmousseaux de Givré, successeur de M. Walckenaër, forma à Laon une *Commission d'antiquités départementales*. Celle-ci étant tombée à la suite du départ de son fondateur, M. de Crèveœur, son successeur, la reconstitua en *Commission archéologique du département de l'Aisne*, en 1843, et deux ans après elle tombait aussi. Ces divers essais n'en donnèrent pas moins naissance à d'autres projets qui se réalisèrent plus tard à Laon, à Soissons et dans d'autres villes de l'Aisne.

A Soissons, dès 1844, diverses insertions d'études et de publications archéologiques dans le journal l'*Argus* avaient inspiré le désir qu'il s'y formât un *Comité* dont on reconnaissait l'utilité. Le fondateur du journal, M. d'Arcosse, ancien membre des *Commissions départementales*, correspondant de la *Société des Antiquaires de Picardie* et de l'*Académie de Reims* fondée par le cardinal Gousset, en prit l'initiative. Il commença par réunir quelques amis et des personnes correspondant à ses goûts ; et, dans une séance du 3 février 1845, le *Comité archéologique* de Soissons était fondé. Le 3 mars, M. d'Arcosse nommé président consultait, au sujet de la détermination d'une statuette trouvée

à Soissons, M. Didron, secrétaire du Comité historique des arts et monuments, comme étant « à la tête du mouvement archéologique ». Le 7 avril, le Comité entendit un rapport de MM. de la Prairie et Bethéder sur l'abbaye et l'église de Saint-Léger. Le président se mit aussi en relation avec M. Letronne, garde général des Archives du royaume et avec M. Garnier, secrétaire perpétuel des *Antiquaires de Picardie*, mais on ne crut pas devoir agréer la proposition de rattacher le Comité à cette Société. Le 21 mai, il dut revendiquer près de M. Didron son titre de seul *fondateur* et de *directeur* du Comité, titre que ses collègues, lui écrivait-il, avaient changé à l'unanimité en celui de *président* par délibération du 3 mars ; ajoutant qu'il avait proposé « un ordre chronologique de travaux et un cours d'archéologie » dont s'était chargé en effet M. l'abbé Poquet, auquel il avait attribué par erreur la présidence dans ses *Annales*. Le 2 juin il put adresser, en ouvrant la séance, un discours à ses collègues sur les travaux accomplis par le *Comité* après quatre mois seulement d'existence et sur ceux en perspective. En effet aux mois d'août et d'octobre le *Comité* élevait des réclamations auprès du préfet en faveur de Saint-Jean-des-Vignes et au maire de Soissons, au sujet de deux fenêtres de l'ancienne église de Notre-Dame, menacées d'être démolies ou obstruées.

Le Comité prit un nouvel essor en 1846. M. d'Arcosse, dans la séance du 9 février, prononça un autre discours sur l'ordre à suivre dans la marche des travaux et sur la question des Statuts différée jusque-là. A cette occasion et à la suite de certains passages de ce discours, des semences de division commencèrent à poindre au sein du Comité.

Il disait : « En terminant, Messieurs, permettez-moi de vous prémunir contre un écueil où échouent la plupart des Sociétés naissantes : celui de chercher

plutôt à s'agrandir qu'à se fortifier et à prendre plus d'extension que de consistance : dix ou douze membres sympathisant d'idées et de caractère exécuteront plus de travaux et leur Société sera plus durable que celle de quinze, vingt ou trente membres réunis sans choix et ayant chacun des idées divergentes. Défions-nous du désir de vouloir trop réglementer, la meilleure Société est souvent celle qui a moins de lois. Ce n'est pas faute de règlement que périssent les Sociétés scientifiques et littéraires ; sans aller au loin chercher des exemples de cette assertion, la nouvelle Académie de Soissons et la Société archéologique de l'Aisne nous en fournissent de bien frappants, le défaut d'union les a perdues. »

Le discours d'une portée si sage, dans sa généralité, produisit d'abord son effet, les travaux ne se ralentirent pas, car, le 7 décembre 1846, le Président félicitait de nouveau le Comité sur ses succès, plusieurs de ses membres ayant mérité d'être cités dans des Sociétés savantes. Il n'en fut pas de même en 1847. Plusieurs de ses membres, lorsqu'il se fut agi de formuler le règlement, n'ayant pas goûté les observations du Président sur les statuts trop restreints proposés par lui, se groupèrent et, à la suite d'une séance orageuse, se séparèrent du Comité pour former une autre Société sur laquelle il sera temps de revenir. Le 18 mars, M. d'Arcosse en écrivit à M. Didron en ces termes : « ...L'archéologie vient de recevoir à Soissons un choc que je déplore et dont vous avez peut-être été informé : quatre membres de notre Comité beaucoup plus jaloux de leur propre gloire (je doute qu'ils en obtiennent jamais peut-être) que de celle de leur corps, se sont brusquement, on pourrait dire brutalement, séparés de leurs autres collègues et ont voulu fonder une Société nouvelle sur des bases très larges. Notre localité ne me paraît pas comporter une institu-

tion de ce genre. Aussi leur affaire, brillante aujourd'hui comme un feu de paille, en aura probablement le même sort. Le Comité archéologique poursuit ses travaux avec prudence et surtout avec modestie. Il a déjà rendu quelques services au pays et par sa persévérance, il finira par en rendre de plus grands encore : *Gutta cavit lapidem.* »

Le Comité, à vrai dire, datait au moins de 1843, année où remontent les premiers travaux, mais même depuis sa fondation, le 3 février 1845, il fonctionnait sans existence officielle. Ce n'est que le 9 février 1847 que son fondateur adressa à M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, une lettre pour lui soumettre le règlement constitutif et solliciter son approbation. « Il est peu de contrées, lui disait-il, qui offrent aux recherches des archéologues des monuments plus nombreux et plus intéressants que ceux du Soissonnais. Ancien centre de la domination romaine dans les Gaules sous Siagrius, siège du royaume des Francs sous Clovis et ses successeurs, la ville de Soissons et ses environs abondent en souvenirs historiques, en débris d'antiquités de toutes les époques qu'il importe de recueillir dans l'intérêt des lettres et des arts. » Et il instruisait le ministre de ses premiers travaux et recherches, dont les objets formeront un musée, et que nous indiquerons bientôt nous même. M. de Salvandy donna son approbation au règlement par un arrêté du 23 juin et lui répondit, le 14 juillet, qu'il le ferait insérer dans l'*Annuaire des Sociétés savantes*.

Légalement constitué, le Comité, après la scission, resta composé, au 15 janvier 1848, comme membres titulaires, de MM. Fossé d'Arcosse, président ; Henri Congnet, membre de la Société asiatique de Paris, vice-président ; Betbéder, peintre, directeur de l'École de dessin ; Calland, homme de lettres, sous-bibliothécaire de Soissons ; de Vuillefroy, conseiller honoraire



à la Cour royale de Paris ; Gencourt, architecte de l'arrondissement, membre libre de la Société des Beaux-Arts, trésorier triennal ; Billaudeau, docteur en médecine ; Watelet, officier d'académie, directeur de l'Ecole supérieure ; Parizot, curé d'Acy (plus tard de Saint-Vaast). Parmi ses membres correspondants, il comptait, entre autres, MM. Tissier, peintre à Paris, et Théodore Lorin, membre des Sociétés philotechnique et des Antiquaires de France, secrétaire de M. de Pougens, à Vauxbuin.

Les comptes rendus et mémoires du Comité avaient pour organe l'*Argus Soissonnais*, mais il en fit paraître un certain nombre, avec dessins sur les monuments qu'ils concernaient. Dès 1844, M. d'Arcosse avait publié, comme auteur et éditeur des « *Mélanges* pour servir à l'histoire du Soissonnais » dont un seul volume a paru, lequel comprend : 1° *De l'Académie de Soissons* ; 2° *Société des sciences, arts et belles-lettres qui lui a succédé* (par Virgile Calland) ; 3° *La Cathédrale de Soissons et les tombeaux des Evêques* (par Fossé d'Arcosse) ; 4° *Archéologie locale* : Montigny-Lengrain, le Châtelet (par le même) ; la ville de Ganuelon ; découverte d'un tombeau, armures antiques ; Septmonts et son château (par le docteur Godelle). Ce n'est qu'en 1848 que parurent, en in-4°, les publications importantes du Comité ; elles comprennent, outre les statuts, la lettre du président au Ministre et son approbation : 1° *Notice sur l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, histoire et archéologie* (par l'abbé Poquet, 1846) ; Rapport sur une *Pierre votive gauloise*, avec dessin (par Calland, février 1847) et Lettre sur cette pierre, du 24 août, du baron Walckenaër, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. 3° *Notice sur l'abbaye royale de Saint-Jean-des-Vignes* (par Fossé d'Arcosse, décembre 1847) histoire et archéologie ; 4° *Découverte d'un théâtre romain à Soissons* (par M. de Vuillefroy, novembre 1847)

avec dessin et plan ; 5° *Notice sur une maison de bois* du XV<sup>e</sup> siècle, avec dessin par Betbéder ; *Notice sur le dolmen de Vauxreux* reconnu en 1840 (par M. de Villefroy, janvier 1848) avec dessin par M. Betbéder ; 7° *Controverse artistique* entre un Rémois et le Comité archéologique de Soissons, *sur une maison du cloître Saint-Gervais*.

On ne peut donc le nier, le Comité avait fait ses preuves en quelques années, et il semblait qu'avec le temps, surtout par le progrès des études historiques et archéologiques, et par des développements gradués et successifs, il dût compter sur un avenir sérieux pour la science locale. Ses publications travaillées avec soin, leurs sujets choisis avec méthode, écrits d'ailleurs dans un style sobre, tempéré et correct justifiaient ces espérances ; elles ne devaient pas se réaliser. Le Comité n'en garde pas moins l'honneur d'avoir donné la naissance à la Société qui lui a succédé et devait le supplanter. On a vu la cause ou le prétexte de la scission qui s'était faite dans son sein par quatre honorables membres, MM. de la Prairie, Clouel, les abbés Poquet et Lecomte. Leurs réclamations sur la composition du Bureau et les bases trop restreintes du fonctionnement du Comité n'ayant pas été admises, il s'en suivit une rupture de leur part. Outre ces causes, il y en aurait eu d'autres, paraît-il, telles qu'une publicité insuffisante des travaux, une certaine exigence pour leur admission et un désir de se mettre individuellement plus en vue. Ces divers motifs, vrais ou supposés, avaient paru suffisants pour élever autel contre autel, en opposant au Comité une nouvelle Association.

En effet, le groupe, qui avait mûri son projet, se hâta de le réaliser ; il tint le mercredi 10 février 1847, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, une réunion composée des quatre membres dissidents et de trois autres personnes qu'ils avaient gagnés. La présidence

fut donnée à M. de la Prairie, M. l'abbé Poquet tint la plume, et sur le champ l'Association fut établie sous le nom de *Société historique et archéologique de Soissons*. Son but était de succéder « en quelque sorte à l'Académie de Soissons, mais avec des attributions plus actuelles et plus larges ». On ne tenait aucun compte du Comité, ni des Sociétés intermédiaires qui l'avaient précédé, et l'antagonisme était déclaré. Sur le champ un Règlement rédigé d'avance par M. Poquet, en prévision de la rupture, fut adopté. Dans une deuxième séance du mardi 3 mars, l'on admit cinq nouveaux membres, et on procéda à la nomination définitive du Bureau. M. de la Prairie fut désigné comme président, et M. l'abbé Poquet comme secrétaire, lequel reprit le cours de ses conférences d'archéologie commencé ou proposé au Comité. A la fin de cette année, la Société ne comptait pas moins de dix-huit membres titulaires et quatre honoraires. Ce nombre alla croissant d'année en année et atteignit un chiffre très considérable, mais les travaux importants se partagèrent entre un groupe assez restreint de sociétaires zélés, et ayant acquis, après de bonnes humanités, de la science et de la littérature.

Deux Sociétés savantes, travaillant sur des sujets identiques et sur la même contrée, c'était trop pour une ville comme Soissons, M. d'Arcosse l'avait déjà dit. Néanmoins elles fonctionnèrent séparément pendant quelque temps et les personnes amies de l'étude eurent la liberté du choix, mais ce fut aussi une source de tiraillements et de petites rivalités. Un tel état de choses ne pouvait être que transitoire ; le Comité ayant la priorité était-ce à lui que la Société se réunirait ? Deux honorables membres du premier, MM. de Vuillefroy et le chanoine Henri Congnet, résolurent d'intervenir et de tenter, par leurs bons offices, une fusion si désirable. Les moyens de conciliation qu'ils em-

ployèrent ne pouvaient aboutir que par des concessions réciproques ce qui n'eut pas lieu. Aussi la réunion des Sociétés n'ayant pas été sanctionnée par une nouvelle élection du bureau et l'acceptation d'un règlement définitif, il y eut absorption du *Comité archéologique* par la *Société historique et archéologique* qui garda son bureau et ses statuts. Nous le répéterons ici: Quoique celle-ci l'emportât en nombre et par l'activité que ses organisateurs surent déployer, il n'en restera pas moins vrai que M. d'Arcosse ne doive être tenu comme son fondateur puisqu'elle émanait du *Comité* dont ses membres avaient fait partie.

Nous avons dû faire l'historique de ce Comité assez peu connu aujourd'hui; il n'en sera pas de même pour la *Société historique et archéologique* qui lui a succédé et à laquelle nous appartenons après avoir fait partie de son devancier. C'est une tâche qu'il faut laisser aux érudits impartiaux de l'avenir qui sauront mêler l'éloge à une sage critique. Deux séries de ses *Bulletins* formant une collection de trente-huit volumes paraissant à peu près chaque année, c'est là un assez vaste champ à explorer. Et si on l'embrasse d'un seul coup d'œil, ne semble-t-il pas, en y voyant un nombre si considérable de membres titulaires et correspondants qui n'y figurent que par leurs noms et le petit nombre des travailleurs actifs, réellement érudits, qu'il eût été sage de tenir compte des observations de M. d'Arcosse? Disons seulement que dans cette collection il se trouve des parties qui ont mérité à la Compagnie le droit de conserver le titre de *Société savante*, entremêlées, ainsi qu'il arrive dans toutes celles du même genre, d'autres d'une infériorité indéniable par le choix et la manière de traiter les sujets.

Cependant les froissements assez naturels qui avaient amené la scission restèrent longtemps gravés dans la mémoire de M. d'Arcosse, et le tinrent éloigné de la

Société nouvelle. Absorbé d'ailleurs par les affaires, les emplois divers qu'il avait acceptés et surtout l'extension donnée à son journal l'*Argus*, il ne lui restait que peu de place pour l'archéologie. Ce n'est qu'après la cession du journal à son fils aîné et la démission de plusieurs de ses fonctions, nécessitée par son âge et l'affaiblissement de sa santé, qu'il prit une part active aux travaux de la Compagnie, sans vouloir y accepter aucune place dans le bureau.

On a dit avec raison qu'il « devint dès lors pour ses collègues un collaborateur précieux » ainsi que s'exprimait le président actuel, M. Choron. Etudiant à fond les sujets qu'il choisissait, toujours clair et précis, sans perdre de vue le but qu'il se proposait, il joignait la sobriété à la pureté de la diction. S'il apportait des renseignements, des notes rectificatives, s'il prenait part à la discussion, ou faisait des observations, c'était comme dans ses relations habituelles, avec le calme, l'amabilité et le tour spirituel d'un homme du meilleur monde. Très indulgent pour certains auteurs qui recherchaient son approbation, il la donnait et les renvoyait heureux, s'ils n'avaient pas su lire dans ses yeux et dans un imperceptible et fin sourire l'expression de sa surprise. Pour ne parler que des tributs les plus marquants de sa collaboration, indépendamment d'un certain nombre de notes et de mémoires, nous citerons : une *Esquisse* sur la vie de l'helléniste Henri Congnet, son constant ami, avec une indication de ses ouvrages (1), une *Notice sur la vie et les œuvres* de M. Watelet (1880) deux anciens membres de son Comité ; *Nouvelles observations sur les Livres liturgiques du diocèse de Soissons* (1884). Nous n'irons pas plus

(1) M. d'Arcosse avait déjà publié une *Notice sur M. Henri Congnet, homme de lettres* suivie d'une autre *Notice de ses ouvrages*. (Extrait de la *Biographie des gens de lettres et des savants*.)

loin, nous contentant d'ajouter à son éloge avec M. Choron, que la Société historique était « particulièrement atteinte par la mort de M. Fossé d'Arcosse, en perdant un de ses plus anciens membres, et l'un des plus érudits »

Après avoir apprécié en lui le citoyen dévoué à son pays, le publiciste, l'homme de lettres, le fondateur d'une Société savante, notre tâche serait incomplète si nous ne le suivions pas dans ses relations de société et de famille. Doué d'une mémoire excellente, chargée des fleurs des littératures ancienne et moderne que lui fournissait une lecture fructueuse, il savait en émailler à propos une conversation toujours spirituelle, aimable et intéressante. C'est avec raison que M. Le-cercle rappela le « charme de son commerce, l'élévation de ses pensées, la fermeté de ses convictions et de ses croyances, la bonté active de son cœur ». Père d'une nombreuse famille il la chérissait, lui consacrait ses soins les plus délicats et son entier dévouement. Ses enfants il ne les perdait jamais de vue ; ils faisaient le charme de son existence. Un vénérable ecclésiastique, M. l'abbé de Bully, vicaire général de NN. SS. Leblanc de Beaulieu et de Simony, lui avait adressé un jour, au début de sa paternité, ces charmantes paroles d'un Psaume : *Generatio rectorum benedicetur* (1). Usant, à notre tour, de ce genre de citations, qu'il savait si bien employer, nous lui appliquions ces autres d'un autre Psaume : *Filii tui sicut novella olivarum in circuitu mensæ tuæ* (2). Celle qui avait uni son existence à la sienne, qui partageait ses goûts élevés, ses connaissances littéraires et correspondait à ses pensées comme à ses sentiments, il ne cessa de l'entourer de ses soins les plus affectueux, s'oubliant lui-même pour

(1) Psaume 111.

(2) Psaume 127.

lui adoucir les langueurs d'une santé constamment délicate (1).

Epruvé dans ses plus chères affections par la perte d'un jeune enfant, celle d'un fils enlevé à la fleur de l'âge, d'une fille qu'il avait sacrifié à Dieu dans le cloître, il supporta ces profondes blessures avec une résignation silencieuse. Lui, d'une esquisse de sensibilité, il sut renfermer en lui-même ses chagrins pour les épargner aux siens. Sentant à son tour le poids des années et l'affaiblissement d'une constitution assez frêle, il pressentait la douleur qu'il laisserait après lui. Les symptômes de la maladie qui devait l'enlever s'étant produits à divers intervalles, il ne se faisait pas d'illusion sur sa fin prochaine, parlant à ses amis de son âge avancé, des limites ordinaires de la vie humaine. Dans ces pensées il fit quelques dispositions, il laissa quelques notes ou plutôt quelques lignes, indiquant ses désirs. S'il y ajouta un état très sommaire des diverses étapes de sa vie, de ses emplois, dignités et distinctions honorifiques, ce fut sans appréciation, ni observation d'aucune sorte, marque d'un détachement complet des choses de ce monde.

Ces prévisions qu'il ne dissimulait pas se réalisèrent bientôt, M. d'Arcosse fut frappé d'une mort presque subite qui lui laissa néanmoins le temps d'exprimer ses sentiments chrétiens. Il reçut une dernière fois les sacrements de l'Eglise, après avoir prononcé une de ces invocations de la liturgie sacrée qu'il connaissait si bien. Il expira, le 22 août 1887, dans sa soixante-dix-huitième année, alors que ses proches et ses amis le croyaient encore en possession de la vie. Ses obsè-

(1) M. Emilien d'Arcosse avait épousé, le 12 septembre 1837, l'aînée des trois filles de M. Louis Vol de Conantray qui fut maire de Château-Thierry de 1817 à 1847, époque de sa mort.

De cette union naquirent six enfants : cinq garçons et une fille.

ques furent célébrées le 24 à 11 heures du matin et honorées de la présence de Mgr l'évêque, Odon Thibaudier, et d'une assistance aussi nombreuse que sympathique. Du milieu de la foule se détachait un cortège composé de toutes les sommités de la ville, du conseil municipal, du département, de l'arrondissement, de la subdivision militaire, des tribunaux de commerce et de première instance, d'hommes de lettres et de publicistes, de députations des corps divers et de tout le personnel typographique. C'est dans un profond recueillement que se firent les derniers adieux adressés au regretté défunt par MM. Lecercle, Cortilliot, Choron et Godet avec cette émotion qu'éprouvent des hommes de cœur justes appréciateurs du vrai mérite.

---